PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 1er JUIN 2015

(Peney-le-Jorat, Grande salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel. 44 conseillers sont présents et 6 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

01. Procès-verbal du 15 décembre 2015

Point 2 : il était indiqué que lors de ce conseil, il serait probablement question de travailler sur le règlement du conseil. Le service des communes et du logement étant passablement débordé, le bureau attend encore un certain nombre de réponses de sa part avant de pouvoir aller de l'avant.

Concernant le Préavis No 51-2014, point 52 à la page 3, Monsieur Freymond souhaite savoir quand les chiffres du nombre d'élèves seront envoyés. Monsieur Grossen lui indique ces chiffres sont disponibles sur le rapport d'activités.

À propos du Préavis No 42-2014, Monsieur Grossen informe les membres du conseil qu'il était question du montant engagé par les associations intercommunales. Selon lui, du moment qu'une commune entre dans une association intercommunale et en accepte les statuts (dans ce cas, les statuts qui fixent CHF 90'000'000.- comme plafond d'endettement), il n'y a pas lieu que les conseils se prononcent sur les cautionnements. Effectivement, entre autre à la suite du remaniement du service des communes et du logement, Madame Métraux a annoncé qu'il n'y a pas lieu que les conseils décident du cautionnement. Ceci implique que ce qui a été discuté lors du dernier conseil à propos de l'élévation du plafond de cautionnement ne sert pas à grand-chose. Cependant, il est obligatoire que ce plafond de cautionnement figure en pied de bilan de la Commune.

Le procès-verbal, tel que modifié, est adopté à l'unanimité.

02. Communications du président

Frédy-Daniel Grossen donne des nouvelles rassurantes quant à sa santé.

03. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic donne des informations concernant le projet d'une infrastructure sportive à Thierrens. La commune de Jorat-Menthue a été approchée pour participer à ce projet puisque ses habitants seront surement utilisateurs de cette infrastructure. Un coût à l'habitant sera peut-être introduit pour la Commune. La Municipalité donnera des nouvelles à ce sujet prochainement.

Toujours sur le thème du sport, Patrick Keller informe les membres du conseil que les différentes équipes du FC Villars-Tiercelin n'ont pas de vestiaire sur le terrain qu'elles occupent et c'est pourquoi ce dossier a été réouvert. Les membres auront des nouvelles prochainement.

04. Préavis No 53-2015 : Comptes 2014

Le rapport de la commission de gestion est lu.

Le président passe en revue les comptes.

21 : Impôts. Stéphanie Grimm demande pourquoi est-ce que nous ne nous sommes pas calqués sur les charges 2013. De plus elle souhaite savoir ce que sont les « remises et défalcations ». Madame Grognuz lui répond que les remises et défalcations d'impôts ont lieu lorsqu'une personne est en difficulté et qu'une demande de remise est faite auprès de l'ACI (Administration cantonale des impôts) afin que la Commune lui défalque ses impôts. Dans cette rubrique, nous retrouvons autant les personnes physiques que les personnes morales. Pour ce point, la Municipalité ne s'est pas calquée sur le budget 2013 car lorsque le budget 2014 est réalisé, les comptes 2013 ne sont pas encore disponibles. De plus, les remises et défalcations d'impôts ne sont pas des décisions communales. Les impôts sont encaissés par l'Administration cantonale et ce sont eux qui gèrent les contentieux. La Commune n'y est donc pour rien dans la décision de remise d'impôt. De surcroît, la Municipalité refuse généralement les défalcations d'impôts par souci d'équité envers ses contribuables. Cependant, lorsque la décision est prise par l'ACI, elle s'applique au niveau fédéral, cantonal et communal. La Commune n'a donc pas la maitrise sur les remises et défalcations d'impôts.

3503 : Jean-Marc Hermans demande pourquoi il n'y a pas de facturation d'électricité et de chauffage pour ce bâtiment. Clémence Grognuz lui répond qu'il n'y a pas d'électricité pour les espaces communs du bâtiment et, de ce fait, il n'y a pas de charges pour ce poste.

Monsieur Grossen laisse place aux questions d'ordre général.

Olivier Freymond demande comment le rapport de gestion arrive à la quasi égalité entre les actifs et les fonds de réserve. Madame Grognuz lui répond que la réponse se trouve à la page 6 dans l'analyse du bilan. Elle procède à un contrôle croisé du bilan afin de savoir s'il y a des déséquilibres. Par exemple, lors de son contrôle, si l'actif disponible s'éloigne beaucoup du fond de réserve, ceci se présente alors comme des fonds d'investissement et non plus des fonds de réserve. Ici, nous pouvons donc constater qu'il s'agit de réels fonds de réserve puisque les liquidités sont disponibles pour financer les investissements. Monsieur Freymond remercie Madame Grognuz pour l'explication ainsi que la Municipalité pour cette excellente gestion des comptes.

Jacques Bœuf souhaite savoir comment sont calculées les imputations de salaire. Clémence Grognuz lui répond que le personnel communal saisit chaque semaine ses heures via un logiciel. Suite aux diverses retenues, elle est capable de connaître le prix horaire par personne et par objet afin d'affecter les montants aux divers postes.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur Grossen met le préavis au vote.

Les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité.

05. Préavis No 56-2015 : Gestion 2014

Le rapport de la commission de gestion est lu.

Le président passe en revue les divers points du rapport de gestion.

Concernant les travaux de réfections exécutés en 2014, Etienne Stadler demande à quoi correspondent les CHF 15'000.- (réfection de regards et revêtement au chemin des Esserts). Monsieur Racine lui répond qu'il s'agit principalement d'un collecteur d'eau mis en place dans les années 40 et qu'il a fallu déboucher puis nettoyer afin de pouvoir le remettre en état.

Toujours à propos des travaux de réfections des routes en 2014, Stéphanie Grimm demande pourquoi il y a une différence entre les travaux mentionnés ici et ceux mentionnés dans les comptes 2014. Madame Grognuz lui répond que la différence vient du fait que dans le rapport de gestion, seuls les gros travaux sont mentionnés (plus de CHF 15'000.-). Dans les comptes 2014, tous les travaux sont mentionnés.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur Grossen met le préavis au vote.

La gestion municipale 2014 est acceptée à l'unanimité.

06. Préavis No 54/57-2015 : Chauffage des bâtiments communaux de Villars-Mendraz

Le rapport de la commission ad hoc est lu.

Monsieur Grossen ouvre la discussion.

Stéphanie Grimm prend la parole en qualité de membre de la commission énergie. En effet, elle est étonnée que la commission énergie n'ait pas été consultée pour ce projet. Le but d'une commission énergie est de trouver des solutions à long terme. Madame Grimm n'est pas totalement satisfaite du rapport de la commission chargée d'étudier ce projet. Elle trouve qu'on se précipite et qu'on va trop à l'économique. Selon ses dires, il faudrait réfléchir à une vision globale d'avenir.

Monsieur Grossen consent que la commission d'énergie devrait être consultée pour ce genre de projet.

Monsieur Racine réagit à l'intervention de Madame Grimm. Cette solution a été proposée car les autres solutions envisagées étaient chères et contraignantes (par exemple, il aurait notamment fallu construire un silo et labourer le centre de la Commune pour alimenter les différents réseaux). Suite à plusieurs études, le bureau conseil est donc arrivé à la conclusion présentée ce soir. Madame Grimm lui répond que si on reste dans une réflexion uniquement basée sur les coûts, dans ce cas, le gaz est donc moins cher. Elle est d'avis qu'il est nécessaire d'avoir plus d'éléments pour pouvoir être en mesure de réaliser cette réflexion. De plus, elle souhaite qu'on arrête de faire du « moyen-moyen » et qu'une stratégie à long terme soit trouvée.

Angelo Rubin souhaite rebondir sur l'intervention de Stéphanie Grimm. Il est également très surpris du manque d'informations concernant ce sujet. Il aurait souhaité ce soir que la Municipalité présente par exemple un plan urbain afin de définir quelles sont ces neuf maisons et ces trois bâtiments communaux mentionnés dans le préavis. Il attendait également de connaître le rapport de l'ingénieur conseil et sur quelles bases les conclusions ont été tirées. Pour lui, ce préavis, tout comme le rapport de la commission, est incomplet et il ne peut se prononcer sur ce préavis. Bien sûr, la Commune doit chauffer ses bâtiments et trouver une bonne alternative en terme de chauffage mais il trouve vraiment dommage que la commission énergie n'ait pas été consultée lors de ce projet. Suite à ce qui précède, il demande le report de vote afin d'avoir des informations complémentaires pour pouvoir être en mesure de donner un avis objectif et de construire une réelle stratégie énergétique pour la Commune.

Monsieur le Syndic rassure les membres du conseil et assure que ce préavis a été longuement étudié et réfléchi. La Municipalité a préféré assurer une stratégie d'énergie renouvelable par le bois qui nous entoure. La solution de chauffage à distance a été étudiée mais le bureau conseil leur a montré les pertes d'énergies avec cette solution pour les habitants éloignés. C'est pourquoi la Municipalité a proposé cette alternative qu'elle trouve acceptable pour la Commune. Il ajoute qu'effectivement, la commission énergie aurait pu se prononcer à ce sujet bien qu'avoir trois commissions se prononçant sur le même objet est compliqué.

Didier Ochs demande combien de mètres de tuyau il y a entre les deux bâtiments à chauffer et quel est le coût du kilowattheure chauffé. Monsieur Keller lui répond que le coût du kilowattheure est de 25 cts et que la distance est d'environ 50 mètres.

Monsieur Cavin pense qu'il serait judicieux de distinguer les rôles des diverses commissions mais il appuie cependant que la commission énergie aurait dû être impliquée de manière consultative en amont de la réalisation du préavis.

Angelo Rubin rejoint les dires de Monsieur Cavin. En effet, le but de la commission énergie devrait donner la voie à suivre en matière énergétique pour la Commune.

François Cornu souhaite savoir comment les habitants ont été contactés pour savoir s'ils étaient intéressés, ou non, à prendre de l'énergie. Monsieur Racine lui répond que la Municipalité a consulté par écrit les habitants du centre. Ces derniers ont ensuite été informés que la Municipalité a renoncé à la première solution suite à l'audit du bureau spécialisé.

Gil Guttman est également surpris du manque d'informations à propos de ce sujet et informe la Municipalité qu'il est à disposition si elle souhaite plus de renseignements concernant l'installation de chauffage à distance qu'il utilise à Sottens avec 9 autres privés.

Le rapport de la commission des finances est lu.

Olivier Freymond demande si la Municipalité connaît le coût pour une éventuelle installation dans le collège. Claude Racine lui répond qu'une telle installation n'est pas possible sans un agrandissement de la surface à disposition. En effet, il n'est pas possible d'y loger deux chaufferies et un silo actuellement.

Serge Morisod est inquiet de voir ce qu'il va arriver des chauffages de l'émetteur et de l'école de Sottens par exemple et souhaite savoir si la Commune va continuer à injecter des fonds au coup par coup ou s'il y aura un jour une véritable politique globale à long terme au sein de la Commune. Fort de ces remarques, il est très emprunté pour pouvoir voter ce soir. Monsieur le Syndic lui répond que la Municipalité n'a pas le choix de faire au coup par coup car certains chauffages ont besoin d'être rénovés rapidement. Monsieur Morisod assure que l'objet de son propos n'est pas ici. En effet, il rappelle que si un chauffage doit urgemment être changé, il comprend. Cependant, en parallèle, il souhaiterait voir une réelle politique énergétique à long terme pour la Commune.

Monsieur Grossen demande si les remarques de Madame Grimm et Monsieur Rubin sont des recommandations de vote. Madame Grimm confirme que son intervention avait pour but de préconiser le refus du préavis. Monsieur Rubin souhaite le report du vote afin de pouvoir récolter plus d'informations pour être en mesure de donner un avis objectif. Monsieur Grossen lui répond qu'un vote devra avoir lieu ce soir.

René Pernet est bien sur sensible à cette discussion et il consent que la Municipalité aurait pu mieux faire en terme de communication. Cependant, cette dernière a travaillé de nombreuses heures sur ce dossier et il se demande quel réel impact cela aurait de reporter ce vote.

Angelo Rubin cite le préavis afin d'appuyer son souhait de voter contre le préavis municipal et ainsi, reporter la décision.

Claude Racine prévient les membres du conseil communal que le dernier délai pour changer la chaufferie du collège est à cette année (délais de la chaufferie à mazout).

Christophe Korber propose un amendement : séparation les deux objets. Voter dans un premier temps sur le chauffage à changer puis sur le reste de la décision ce qui permettrait d'éventuellement la reporter

à plus tard.

Monsieur Grossen passe l'amendement Korber au vote. Par 20 voix contre 17, le conseil communal a décidé de voter sur les deux objets groupés, tels que présentés dans le préavis.

Monsieur Grossen met le préavis au vote.

Le préavis municipal est donc accepté par 17 voix contre 14 et avec 9 abstentions.

07. Préavis No 55-2015 : Futur centre sportif de Malley

Patrick Keller donne des informations complémentaires au sujet de ce projet.

Le rapport de la commission ad hoc est lu. Suite au rapport de la commission et à l'amendement demandé, un rapport de minorité est lu par Vincent Aubert qui souhaite aller contre les recommandations du préavis municipal.

Pour la clarté des débats, Monsieur Grossen propose de traiter dans un premier temps l'amendement de la commission qui consiste à séparer l'investissement demandé de la décision concernant notre participation à Lausanne Région.

Monsieur Pernet demande s'il est faisable de ne pas cautionner mais de faire partie de l'association. Monsieur Grossen informe les membres du conseil que, dans un premier temps, il sera question de voter pour la participation aux charges d'exploitations. Si le conseil refuse cette participation, le conseil se posera alors la question de la possibilité de rester ou non dans l'association.

En page 3 du préavis, il est mentionné que « la plupart des communes de Lausanne Région participent sur une base volontaire au déficit… ». Dans ce cas, Stéphanie Grimm en déduit qu'il est possible d'adhérer à Lausanne Région sans pour autant participer au déficit. Elle ne comprend donc pas le besoin de séparer les deux objets. Monsieur Keller répond qu'aujourd'hui, la plupart des communes de l'association participent au déficit du site actuel, ce qui n'est pas le cas de Jorat-Menthue. Ceci dit, il pense qu'il serait possible de faire partie de Lausanne Région sans participer au nouveau centre de Malley. Cependant, Jorat-Menthue serait la seule commune à agir de la sorte.

Monsieur Grossen met au vote l'amendement de la commission, à savoir, séparer les deux objets.

Par 18 voix contre 11, les deux objets seront traités de manière séparée. Il sera donc dans un premier temps question de débattre de la participation aux charges d'exploitation puis de la sortie de Lausanne Région.

1) Proposition de refus de la participation aux charges d'exploitation

La discussion est ouverte.

Jean-Paul Cavin n'est pas persuadé que la solution passe par des associations regroupant plusieurs communes.

Vincent Aubert donne l'exemple de la commune de Servion qui se demande pourquoi elle devrait faire partie de l'association. Selon lui, ceci est une fausse question, à un moment donné, on fait partie d'une association et cette notion de géométrie variable dérange Monsieur Aubert.

Patrick Keller prend la parole pour informer les membres que la Municipalité a longuement réfléchi et discuté sur cette question et qu'il n'a pas été facile de trancher.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur Grossen met ce premier point au vote (refuser la couverture des frais d'exploitation tels que présentés).

Par 28 voix contre 13 et 2 abstentions, l'assemblée accepte le refus de la participation aux charges d'exploitation. La première partie du préavis municipal est acceptée.

2) Démission de l'association Lausanne Région

La discussion est ouverte.

Si la Commune reste dans l'association Lausanne Région, Angelo Rubin demande à la Municipalité si la politique de proactivité en termes transports publics mentionnée dans le rapport de gestion sera tout de même maintenue. Monsieur Keller lui répond que toutes ces discussions et négociations se font actuellement sans Lausanne Région. De ce fait, un éventuel retrait de l'association ne changerait rien à ce projet.

Jean-Paul Cavin souhaite savoir si le projet de parc périurbain serait impacté par l'éventuel retrait de Jorat-Menthue de cette association. Lyvia Schertenleib lui répond que ce projet pourra continuer même si la Commune démissionne de l'association puisqu'actuellement certaines communes font partie des discussions du parc périurbain sans faire partie de l'association Lausanne Région.

Patrick Keller informe les membres du conseil que la Commune a actuellement une double appartenance. En effet, Jorat-Menthue fait partie de l'association Lausanne Région ainsi que de l'association Gros-de-Vaud. Ce faisant, si la Commune démissionne aujourd'hui de Lausanne Région, ce n'est pas du tout un signe d'isolationnisme puisqu'elle ferait toujours partie de l'association Gros-de-Vaud qui a pris une très grande importance ces dernières années. Il conclut en informant les membres que le fait d'appartenir à deux associations régionales engendre passablement de doublons et de travail pour les municipaux qui, bien souvent, doivent aller à plusieurs séances dans les deux associations.

Laurence Pralong se sent mal à l'aise de choisir de refuser de financer mais souhaiter rester dans l'association. Cependant, elle encourage vivement les membres à rester dans l'association Lausanne Région. De plus, elle est d'avis que rester dans l'association Lausanne Région ne sous-entend pas de se sentir moins proche de la région du Gros-de-Vaud.

Serge Morisod pense qu'il n'y a pas de mal à refuser de participer aux charges d'exploitation tout en souhaitant rester dans l'association.

Stéphanie Grimm relève qu'en préambule de la séance, la Municipalité a annoncé un éventuel projet de terrains de foot à Thierrens et de vestiaires à Villars-Tiercelin. Selon elle, ce n'est pas un hasard que ces informations d'ordres sportives soient annoncées lors du même conseil que ce préavis municipal. Selon elle, l'assemblée a fait une grave erreur en refusant la participation aux frais. Didier Ochs souhaite nuancer les propos de Madame Grimm et rassurer les membres de l'assemblée quant aux coûts éventuels de nouveaux vestiaires à Villars-Tiercelin.

Angelo Rubin prend la parole pour relever la chance dont la Commune bénéficie en étant au centre du Canton et de ce fait, pouvoir participer à différentes associations régionales. Selon lui, il est important de rester dans cette association afin de pouvoir décider de l'avenir des enfants de la Commune.

Patrick Keller demande aux personnes qui sont pour rester dans l'association Lausanne Région si elles se rendent régulièrement aux assemblées générales de l'association, assemblées pour lesquelles les membres sont tous invités.

Reynald Viret demande qu'est-ce que Lausanne Région a apporté à Jorat-Menthue par le passé et est-ce qu'il est utile de rester dans cette association. Patrick Keller avoue que l'association n'apporte pas ce dont la Commune est en droit d'attendre d'une telle association. De plus, il demande aux membres s'il est nécessaire de faire partie de Lausanne Région pour avoir le droit de se rendre à Lausanne pour se divertir ou faire ses courses et à l'inverse, accueillir des lausannois dans notre région.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur Grossen met ce second point au vote (autoriser la Municipalité à démissionner de Lausanne Région).

Par 21 voix contre 17 et 5 abstentions, la Municipalité est ainsi autorisée à démissionner de l'association Lausanne Région.

08. Proposition de passer le nombre de conseillers communaux à 40 au lieu de 50

Gill Guttmann énonce sa proposition qui consiste, dès la prochaine législature, à passer le nombre de conseillers communaux à 40 plutôt que 50, comme c'est le cas aujourd'hui.

Monsieur Grossen informe les membres du conseil qu'il sera ici question de se prononcer sur la prise en considération de la proposition. Dans le cas de cette proposition, il y a deux impératifs : dans un premier temps, la décision doit être prise par le conseil communal au plus tard le 30 juin 2015. De plus, lorsqu'un conseiller dépose une initiative avec un projet, il est possible de renvoyer cet objet à une commission chargée d'étudier la prise en considération de l'objet. Pour ce faire, il suffit que dix membres du conseil le demandent. Cependant, Monsieur Grossen informe les membres que si une telle décision est prise, le projet sera envoyé en commission qui, si elle décide d'aller devant le conseil avec ce projet, sera dans un premier temps envoyé à la Municipalité qui sera chargée de rédiger un préavis qui sera, lui, étudié par une commission puis discuté en séance du conseil. Frédy-Daniel Grossen ne cache pas que si telle décision est prise, le projet est déjà voué à l'échec puisqu'avant le 30 juin, il sera difficile de passer à travers toutes ces étapes.

Monsieur Grossen ouvre la discussion puisqu'il s'agit maintenant de savoir si le conseil prend en considération ce projet.

Angelo Rubin est d'accord avec cette proposition. Selon lui, avec dix membres de moins, le débat serait tout aussi nourri, voire plus. De plus, il pense qu'il y aurait plus de motivation et d'implication de la part des conseillers communaux et ce, notamment dans les commissions.

Jean-Paul Cavin est d'avis qu'il est nécessaire d'avoir plus de recul pour pouvoir se prononcer sur le fond. Il propose donc de renvoyer ce projet en Municipalité. Cependant, il conçoit que les solutions possibles semblent limitées quant au délai. Il donne cependant quelques arguments contre cette proposition puisqu'il est d'avis qu'il serait judicieux de faire encore une législature à 50 conseillers.

Olivier Freymond souhaite savoir si le nombre de candidats lors des dernières élections au conseil communal est connu. Monsieur Korber informe les membres du conseil qu'à Villars-Tiercelin, il y avait environ dix personnes de plus que le nombre de postes.

Jean-Claude Perey trouve que 50 membres est un bon chiffre afin d'avoir une représentation optimale de tous les secteurs d'activités et des habitants de la Commune.

La discussion n'étant plus demandée, la prise en considération de ce projet est mise au vote.

Par 28 voix contre 10, l'objet n'est pas pris en considération.

09. Elections du président, du vice-président, des scrutateurs et des scrutateurs suppléants

Election du président

Le vice-président, Christophe Korber prend la parole pour ce premier point. Monsieur Grossen est toujours candidat à ce poste. Comme le règlement des communes le propose, si le nombre de candidats correspond aux nombres de postes disponibles, il est possible de procéder à une élection par acclamation.

Monsieur Grossen est élu par acclamation au poste de président pour l'année à venir.

Election du vice-président

Christophe Korber se représente à ce poste et est élu par acclamation au poste de vice-président pour l'année à venir.

Election des scrutateurs

Les scrutateurs actuels, Lorette Jaton et Jean-Marc Hermans, sont réélus par acclamation.

Election des scrutateurs suppléants

Les scrutatrices suppléantes actuelles, Françoise Gavillet et Manuella Gavillet, sont réélues par acclamation.

10. Communications (2ème partie)

Christophe Korber, président de la commission d'énergie, lit le rapport d'activités de l'année qui s'est écoulée.

Line Gavillet donne des informations à propos du bilan 2014 de l'ASIRE.

Line Gavillet donne des informations concernant l'exposition « ArtEdifices 2015 ».

Lyvia Schertenleib informe les membres du conseil que le dossier de candidature pour l'étude de la faisabilité du parc péri-urbain a été déposé auprès du Canton puis ce dernier l'a ensuite déposé à l'Office fédéral de l'environnement. Ce dernier va donc se rendre dans la région le 2 juin 2015.

Ce conseil étant son dernier en tant que municipale, Lyvia Schertenleib remercie ses collègues municipaux et le syndic, les membres du bureau ainsi que les membres du conseil communal pour toutes ces années d'échanges et de collaborations. Elle a eu beaucoup de plaisir à ce poste qui a été pour elle une expérience enrichissante. Madame Schertenleib est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Claude Racine informe les membres du conseil que le collège de Villars-Mendraz est entièrement loué. Le prochain collège à être rénové sera celui de Peney-le-Jorat et le préavis sera présenté cette année encore devant le conseil.

Patrick Keller donne des informations à propos des éoliennes (le dossier a été déposé auprès du Canton et une réponse devrait être faite dans les 6 mois), de la LAT (cartes communales avec le bilan de réserve en terme potentiel habitant) ainsi qu'à propos du plan directeur régional du Gros-de-Vaud (la Commune va faire valider le PDR par le conseil, une commission est déjà nommée).

11. Divers et propositions individuelles

Sophie Baechler souhaite savoir si la Municipalité a un projet pour l'émetteur de Sottens. Patrick Keller lui répond que le site de l'émetteur de Sottens est en projet de réaffectation afin de pouvoir peut-être y accueillir des locaux communaux administratifs ainsi que des locaux pour certaines sociétés locales et artisanales. Madame Baechler propose d'étudier la possibilité de mettre ces locaux à disposition des réfugiés politiques et des demandeurs d'asiles. La municipalité prend note.

Selon Jean-Paul Cavin, ce qui distingue une petite commune d'une plus grande agglomération est le fait que dans la première, le parcage n'est pas réglementé. Or, il a entendu dire que Jorat-Menthue allait réglementer le parcage en son sein. Ce point le laisse songeur et demande plus de précision. Line Gavillet lui répond que la Municipalité se pose des questions à ce sujet depuis le début de Jorat-Menthue car elle reçoit régulièrement des demandes de parcage. La Municipalité réfléchit donc effectivement à réglementer le parcage au sein de la Commune.

Pierre-André Pelet souhaite savoir quel arrangement il y a entre la Commune et l'entreprise Gecko Escalade. Monsieur le Syndic informe les membres du conseil que cette entreprise est une activité importante pour la Commune et qu'elle soutient la démarche de pouvoir grimper sur l'émetteur. Un arrangement a été trouvé avec Gecko Escalade et un montant sera encaissé pour chaque personne qui grimpe sur l'émetteur.

Stéphanie Grimm félicite la Municipalité pour la rénovation du refuge des Charbonnières, à Villars-Tiercelin et encourage ses collègues à aller découvrir le sentier handicap. Toujours au sujet des refuges, elle observe que des systèmes acoustiques ont été installés à Peney-le-Jorat et demande s'il serait possible de réaliser la même chose dans le refuge de Riond-Bosson. Monsieur Racine lui répond que la proposition est à étudier.

Sophie Baechler informe les membres de l'assemblée que le Restaurant du Café de la Poste à Villars-Mendraz est vraiment très bon et que l'accueil est super. Elle invite ses collègues à s'y rendre.

Reynald Viret demande à la Municipalité de rendre attentif les utilisateurs de la grande salle de Villars-Tiercelin de ne pas se parquer sur le chemin car il est souvent difficile de passer avec des véhicules agricoles.

Patrick Keller remercie Lyvia Schertenleib ainsi que Tiffany Berney pour les prestations fournies lors de ces dernières années. Elles sont chaleureusement applaudies par l'assemblée. Il profite de garder la parole pour expliquer sa démission ainsi que de remercier ses collègues, le bureau ainsi que les membres du conseil communal pour leur appui et soutien lors de son mandat.

Tiffany Berney remercie les membres du conseil communal, du bureau, ainsi que la Municipalité pour leur accueil et soutien lors de son mandat de secrétaire du conseil communal.

Le Président lève la séance à 23h27.

Le Président	La secrétaire
Frédy-Daniel Grossen	Tiffany Berney